

Rapport de la Commission de gestion du Conseil communal de Prangins, sur la gestion et les comptes de l'exercice 2002

Préavis municipal n° 31/03

Introduction

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La Commission de gestion (CG) 2003, composée de Mme A. Rihs, MM. J-J Brugger, P. Hanhart, G. Mauroux, P. Pythoud, C. Prévidoli et P. Beaud, a tenu 11 séances de travail lors de ce premier semestre.

La CG a procédé au contrôle des factures, à la relecture des PV des assemblées du CC, des rapports et des rapports intermédiaires de la CG, plus des divers préavis, des années 2000 à 2002.

La CG a également effectué une visite sur le terrain et rencontré par deux fois Monsieur le Syndic H-R Kappeler pour des questions relatives aux comptes, aux factures et aux salaires.

La CG s'est aussi entretenue avec Madame E. Kneubühler au sujet des déchets, conteneurs à ordures et divers travaux publics; Monsieur Fischer a présenté des informations se rapportant au patrimoine communal, aux travaux récents effectués au centre des Morettes ainsi que sur l'entretien des bâtiments en général.

Nous remercions ces trois membres de l'exécutif pour leur disponibilité et la clarté de leurs réponses.

1. Contrôles et visite

1.1 Contrôle des factures

Ce travail a occupé la CG pendant 3 soirées! La Commission a décidé de cibler:

- les factures supérieures à 5'000.-,
- les frais touchant le secteur des photocopieuses,
- la distribution des travaux et commandes auprès de divers prestataires/fournisseurs.

Il ressort de ces contrôles que:

- les pièces comptables sont en ordre,
- sur 20 pièces ayant posé des problèmes de compréhension à la CG, aucune n'est

restée sans réponse,

-l'usage des bons pour travaux clarifie le contrôle,

-la Municipalité distribue les tâches de façon à faire jouer la concurrence et maintenir de ce fait une certaine pression sur les prestataires.

Ceci donne donc satisfaction à la CG.

Il demeure cependant quelques points pouvant être améliorés:

-il reste difficile d'avoir une vue précise du parc bureautique:

-impossible de localiser et de dénombrer les appareils ,

-impossible de déterminer à quel emplacement est enregistrée la plus forte consommation,

-les coûts de location/maintenance sont disparates, une uniformisation serait la bienvenue dans ce domaine; elle serait d'autant plus envisageable que le fournisseur est unique (Devillard),

-il est de plus difficile de déterminer le coût par appareil (maintenance + fournitures).

-une question demeure toujours ouverte: est-il préférable de louer ou d'acheter les photocopieuses?

Ce problème est encore à l'étude auprès de M. le Syndic.

-la saisie informatique des pièces comptables a bel et bien débuté, mais par les pièces de 1992. Cette stratégie nous laisse perplexes. Il nous semble préférable de débiter ce travail par les pièces les plus récentes, ce qui permettrait d'utiliser les possibilités de l'informatique (tri, recoupement, regroupement) pour l'exercice en cours.

1.2. Questions...

1.2.1 à Monsieur H-R Kappeler, Syndic (28.04.03)

1. M. le Syndic distribue les pièces demandées concernant les salaires. Après analyse de celles-ci, la commission estime que les réponses donnent satisfaction.

Des diverses question, il ressort que:

2. La fiduciaire a un rôle de réviseur et qu'à ce titre, elle a droit à une vision totale des comptes.

3. L'administration de Prangins est satisfaite de l'AS 400 et des cours donnés au personnel.

4. La parcelle "Swissair" a été vendue à des promoteurs et un nouveau projet est en cours. La récente mise à l'enquête a engendré près de deux cents oppositions.

5. M. Jeanneret s'occupe depuis plusieurs années de l'infrastructure communale. Les capacités de la Step et des écoles sont jugées suffisantes pour une population de quatre mille personnes.

6. Les questions des frais engendrés par les photocopieuses sont posées. Y a-t-il un accord avec Devillard pour un prix, en fonction du nombre de copies ?
Des réponses seront apportées ultérieurement.

7. Les décomptes au sujet des indemnités concernant les trottoirs au chemin de la Bertoule et ailleurs sont en cours de finalisation.

1.2.2 à Madame E. Kneubühler, Municipale de la voirie et service technique communal (12.05.03)

Nous avons rencontré Madame E. Kneubühler, accompagnée de Monsieur Marino Giovanini, technicien communal, qui ont répondu aux questions suivantes:

1. Peut-on maintenant établir une comparaison entre les coûts de l'ancien et du nouveau système de ramassage des ordures ménagères?

Nous constatons une diminution de 6.-/tonne/an, ce qui représente -4.53% du coût total de l'enlèvement des ordures ménagères. Mais il faut tempérer ce chiffre car le tonnage a lui également diminué de 147 tonnes (v. rapp. de gestion 2002 p.17)

Commentaire de la CG: à coût quasi équivalent, le bilan est cependant positif sur les plans esthétique, écologique et pratique.

2. Etat de la situation face aux déchets des commerçants; quelles mesures sont prises?
Tout reste à décider. Les façons de procéder sont multiples: taxe forfaitaire, enlèvement par une entreprise, le statu quo; la taxe a la faveur de Mme Kneubühler.

La CG s'est montrée très contrariée par cet état de fait récurrent et a encouragé la Municipale à agir rapidement. Il est inadmissible que les particuliers soient amendés s'ils déposent un sac hors des conteneurs et que les commerçants puissent déposer leurs déchets comme bon leur semble, sans encourir de sanction.

3. Pièce n°195: plantation d'arbustes autour des conteneurs au ch. des Morettes; ces frais n'auraient-ils pas dû faire partie d'un préavis?

Non, car il s'agissait d'une plantation de remplacement. En effet, les plantes installées initialement se sont révélées nauséabondes; de nombreux riverains s'en sont plaints. Ces plantes ont été transférées au cimetière.

4. Entreprise de correction de la Promenthouse: où en sont les travaux?

Les travaux d'urgence sont terminés. L'entreprise de correction fluviale (ECF) effectuera ses travaux du 15.8.03 au 20.10.03, période permettant de ne pas intervenir pendant le frai des poissons.

Le budget est tenu; pour rappel, les frais sont répartis ainsi: 30 % au Canton, 35% à la Commune, 35% au propriétaire des rives.

5. A qui a été confié l'entretien du jardin du Château?

L'entretien du jardin potager est à la charge de la Confédération, celui du parc est confié à l'entreprise Denogent, jusqu'en 2007.

6. Quand sera réalisé l'aménagement de la place *la Petite Carrée* et quel en sera l'équipement?

L'équipement est réalisé: la place est gravillonnée, la fontaine réactivée.

La CG suggère l'implantation d'un banc, afin de rendre cet endroit plus convivial. La Société de développement sera approchée par Madame Kneubühler pour cette installation.

7. Préavis 40/01 PGEE: quels renseignements tire-t-on du contrôle par vidéo; état des canalisations; conclusions; devis proposé?

Actuellement pas d'information: le dépouillement des données récoltées sera communiqué cet été à la Municipalité; les habitants du chemin du Coutelet devront se raccorder.

8. Préavis 18/02, exutoire de la villa Louise: la participation de l'Etat a-t-elle été versée; quel en est le montant, versé ou prévu?

L'Etat a versé 10'000.-

1.2.3 Monsieur A. Fischer, Municipal des bâtiments communaux (12.05.03)

1. Plantation d'arbres en Trembley (Promotions du Léman): selon le PV du CC du 28.6.01, la Municipalité indiquait que les choses traînaient; quelle est la situation actuelle?

Rien n'a été fait: les privés se renvoient la balle et sollicitent la Commune; cette dernière n'est pas concernée et refuse d'entrer en matière.

2. Un crédit supplémentaire de 55'000.- pour expertise des bâtiments a été obtenu selon le préavis 30/00; quelles sont les conclusions de l'étude globale du patrimoine et celles concernant la faisabilité des bâtiments du centre du village?

2 études ont été réalisées:

*- expertise des biens immobiliers, réalisée par le bureau Zimmermann,
- plans des bâtiments du centre du village (Vieille forge, passade, ancienne poste, ancienne salle communale) et analyse en vue de rénovations réalisés par le bureau Couvreu. Il en ressort que les coûts d'une démolition-reconstruction sont équivalents à ceux engendrés par une rénovation.*

La Municipalité pense vendre, car elle n'a pas les fonds nécessaires à la réalisation de rénovations, ce qui relève du Conseil. Elle pense également s'approcher d'une coopérative d'habitation, ce qui permettrait de créer des appartements à loyers modérés. La CG a salué cette dernière orientation qui offrirait la possibilité à des jeunes de s'établir dans la Commune.

3. Connaît-on les coûts d'exploitation par bâtiment?

Les coûts sont connus et donnent satisfaction. Ils sont publiés dans les annexes du rapport de gestion.

Concernant le bâtiment des Morettes, plusieurs questions sont apparues, relatives aux travaux effectués:

4. Plusieurs pièces concernent des travaux effectués au centre des Morettes (isolation phonique de la régie, installation de douches dans les locaux 1 et 2 , modification des loges pour un montant de 36'604.- , remplacement d'un adoucisseur d'eau pour 24'258.-) n'ont pas fait l'objet d'un préavis (~80'000.-). L'ensemble du crédit alloué pour le centre des Morettes n'a pas été utilisé; ces travaux complémentaires étaient donc couverts, car les comptes n'étaient pas bouclés.

6. Le crédit complémentaire pour la buvette de la Promenthoux est de 97'000.- et non de 95'000.- (préavis 23/02) Bonne note est prise.

La société (Association des handicapés) en faveur des handicapés a participé financièrement à l'installation des WC et de l'élévateur hydraulique de la plage en versant environ Fr. 35'000.-.

30'000.- pour le store ont été pris en charge par la SDP.

5. PV de la séance du 31.10.00, question relative à l'ensablement de la plage de Promenthoux présentée par M. Mosset: la Municipalité a-t-elle fait procéder à des relevés de fonds; si oui, quelles conclusions en tire-t-elle et quelle suite compte-elle donner à ces travaux?

Réponse vague, voire ... vaseuse! L'ensablement n'est pas établi, c'est à peine si la Municipalité se souvient de la question.

La CG n'a pas reçu de réponse satisfaisante; le Conseil souhaite-t-il une autre explication?

La discussion a glissé sur le problème de la propreté autour des terrains de football et des vestiaires du FC Prangins. M. Mauroux relève que les abords des terrains sont jonchés d'ordures; M. Fischer ajoute que la présence des pique-niqueurs ne facilite pas le maintien de la propreté dans ce cadre ouvert à tous.

La CG est choquée par les informations de M. Fischer relatives aux vestiaires. Elle estime normal que les locaux mis à disposition soient soignés par le groupe qui les occupe et souhaite que la situation se régularise au plus vite, soit par la facturation au club des travaux de nettoyage entrepris par une maison spécialisée, soit par une diminution de la subvention communale. Elle souhaite également que les cadres du club s'engagent de façon plus marquée dans une démarche éducative auprès des joueurs.

1.3. Visite

La CG s'est rendue aux Abériaux et a constaté avec satisfaction que la piste des bolides à roulettes était installée, et bordée de dalles en matière synthétique molle.

La CG note quelques points à améliorer:

- un panneau de la piste est mal fixé, il se soulève au passage du patineur et subit une usure anormale,
- les portes latérales ferment mal,
- des déchets jonchent déjà le sol; la pose d'une poubelle bien visible et à proximité immédiate serait de mise.

Les travaux d'agrandissement de la terrasse de la buvette sont réussis. Là également, la CG relève quelques améliorations légères à apporter:

-les pavés bordant le bâtiment côté Lausanne nécessitent une mise à niveau,
-le bandeau supérieur en béton de la buvette a besoin d'un énergique nettoyage ,
-la douche publique présente des taches de moisissure au plafond, la ventilation semble insuffisante.

2. Relecture des préavis municipaux et PV des assemblées du Conseil communal

Dans le but d'éviter que des sujets déjà traités par la CG 2002 soient repris à nouveau, ou que des demandes du Conseil et de la CG restent sans suite, les préavis soumis au Conseil et les PV des séances du CC de 2000 à 2002 ont été relus.

Les questions soulevées ont été transmises aux membres de la Municipalité concernés, les réponses ont été fournies lors des séances du 28.04.03 (v. pt 1.2.1) et du 12.05.03 (v. pts 1.2.2 et 1.2.3).

Dans l'ensemble, les décisions prises par le Conseil sont appliquées, peu de dossiers restent en suspens; la Municipalité tient compte des remarques qui lui sont adressées au sujet des tâches de maintenance, elle est animée d'une volonté positive et progressiste mais nous insistons encore une fois sur la nécessité de régler sans délai le problème des déchets des commerçants.

3. Rapport de gestion, comptes et bilan

La CF nous a remis son rapport sur les comptes; ce document n'a suscité aucun commentaire de notre part.

Il en va de même pour le rapport de gestion pour l'exercice 2002, à part une erreur en page 6 concernant le préavis 23/02: il convient de lire 97'000.- et non 95000.-

3.1 Questions à Monsieur H-R Kappeler, syndic (02. 06. 03)

Examen des comptes

101.4359: vente de repas de réveillon; où sont les charges?
Les charges de Fr. 15'215.75 sont sur le compte 101.3170. Un montant de Fr. 2'188.70 est à la charge de la Commune, alors qu'un montant de Fr. 5'000.-- a été budgété.

110.4362: remboursement de frais; pourquoi sous ce libellé?
Remboursement de La Vaudoise Assurances d'une participation au bénéfice de la Compagnie. Ouverture d'un compte spécial pour cette somme.

180.3517: +100'000.-; explication fournie dans la révision des comptes, p. 38, mais demandant un complément d'information de la part du syndic.

En fin d'année, l'Etat donne les décomptes pour les participations des communes aux transports Nyon-St-Cergue-Morez et bus Nyon-Prangins.

Le rattrapage du décalage du délai des années précédentes concerne les années 2001 et 2002, Prangins n'ayant pas payé la totalité de sa participation durant ces années.

Fr. 74'000.-- concerne le rattrapage, la participation au NSCM est de Fr. 22'000.--. Le budget 2002 est correct car l'information de l'Etat pour ces suppléments est intervenue après l'élaboration de celui-ci .

190.3151: est-ce la place des prestations Infolog; le cpte n° 191.3189 ne serait il pas plus approprié?

Interprétation discutable du plan comptable, remarque acceptée.

210.3191: pourquoi avoir budgété 324'000.- en 01 et passer à 50'000 en 02?

Impôts à d'autres communes. Il s'agit d'une double imposition, en partie pour Novartis, remboursement d'acomptes versés en trop.

Affaire de l'administration, sujet non maîtrisé par la Commune.

230.3311: pourquoi l'amortissement est-il diminué de moitié par rapport au budget?

Sur le budget 2002, fait en 2001, un amortissement obligatoire pour le parking des Abériaux avait été budgété. Les comptes de ce préavis n'étant pas encore bouclés, la différence provient de cet amortissement .

L'amortissement devient obligatoire lorsque le préavis est bouclé ou consolidé. Il est également fonction des comptes et du bénéfice.

351.4271 et 350.4271: y a-t-il confusion entre 2 comptes? Par mesure de clarification, la CG souhaite recevoir une liste des bâtiments communaux, avec leur classification (patrimoine administratif, mixte, locatif).

Pas de confusion dans les comptes. Une liste des bâtiments communaux est distribuée.

355.3111: la somme est de 7970.35 et non 70970.35

Erreur d'addition ou de frappe.

xxx.3133: pourquoi de telles différences entre budget et consommation réelle des produits de nettoyage?

Produits de nettoyage : budget surestimé. Les achats avaient été groupés pour l'ensemble des bâtiments.

355.3011: > de 14'000.-!

Variation dans la passation des écritures. Imputations différentes de certains salaires par bâtiment.

355.3121: pourquoi une telle différence entre ce qui est consommé (750.-) et ce qui a été budgété (13'000.-)?

Budget surestimé, erreur.

500.3111: pourquoi ne pas acheter un portable, dont les frais seraient partagés entre les 2 communes? Ne serait-il pas envisageable d'installer une imprimante en réseau entre le secrétariat et le bureau de M. Guenot?

Remarques acceptées: la solution n'avait pas été imaginée. Sur ce compte figure l'achat d'un iMac, d'une imprimante ainsi que d'une machine à café.

650.3144: 55'411.- pour combien de bornes hydrantes?

Il y a 4 bornes hydrantes neuves à Fr. 3'200.-, pièce soit Fr. 12'800.-, ainsi que le remplacement des pièces intérieures de 3 BH. Les autres frais sont des travaux d'entretien, de purge, ainsi que le déplacement de BH lors des divers travaux routiers.

Rapport fiduciaire: la CG déplore un rapport sommaire et au juridisme fort prudent. *La fiduciaire Heller a procédé à la révision des comptes de la Commune durant 3 jours, elle s'est penchée sur tous les problèmes liés à la TVA et a effectué tout le travail relatif à son mandat. Les termes de son rapport sont simplement légaux.*

Le syndic nous a proposé de rencontrer le responsable de l'organe de révision, ce que la CG accepte.

4. Conclusion

La Commission de gestion du Conseil Communal chargée d'examiner les comptes et la gestion de la Commune de Prangins pour l'exercice 2002 certifie qu'elle a accompli son mandat avec l'attention requise.

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- Vu:** le préavis 32/03 concernant le rapport de la Municipalité relatif à la gestion et aux comptes de l'année 2002, le rapport de la Commission de gestion.
- Lu:** le rapport de la Commission chargée de cette étude,
- Attendu que:** cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Décide:** -de donner décharge à la Municipalité, avec remerciements, pour sa gestion pour l'année 2002,
-d'accepter les comptes de la Bourse communale de Prangins pour l'exercice 2002 tels que présentés.

Prangins, le 10 juin 2003.

Les membres de la Commission de gestion:

Rihs Anita

Beaud Pierre

Brugger Jean-Jacques

Hanhart Pierre

Mauroux Gilles

Previdoli Claude

Pythoud Paul

Handwritten signatures of the members of the Commission de gestion, corresponding to the names listed on the left. The signatures are: A. Rihs, P. Beaud, J. Brugger, P. Hanhart, G. Mauroux, C. Previdoli, and P. Pythoud.